

# Liste des pièces obligatoires

à fournir à envoyer avant le  
**31 octobre 2025 à 12h**

- Courrier de demande de subvention adressé à Monsieur le Maire
- Dossier Cerfa demande de subvention (Cerfa n°12156\*06)
- Compte-rendu financier de subvention de l'année 2025 (Cerfa n°15059\*02) intermédiaire arrêté à la date du 30/06/2025. Ce document est un état des dépenses de la subvention obtenue en 2025.
- Contrat d'Engagement Républicain signé du représentant légal de la structure
- Relevé d'identité bancaire à jour (RIB)
- Copie Publication au JO
- Récépissé préfecture à jour
- Certificat d'inscription (INSEE)
- Statuts à jour
- Liste des membres du CA et de l'AG à jour
- Attestation d'assurance à jour
- Les comptes 2024 approuvés et certifiés conformes par le Président (bilan, compte de résultats, annexes) et le(s) rapport (s) du commissaire aux comptes 2024 (pour les associations qui en ont un)
- Le rapport d'activité 2024
- Le procès verbal de la dernière assemblée générale dûment signé par le représentant légal approuvant le bilan financier 2024 et le rapport d'activité 2024
- Pour les demandes d'investissement, joindre : plan de financement et devis afférents

**La remise de ces pièces est obligatoire pour l'instruction de votre demande**

Par mail : [dvaa@ville-port.re](mailto:dvaa@ville-port.re)

Par courrier : Commune du PORT- Boîte Postale 62004 – 97821 LE PORT CEDEX

Par dépôt au service Vie Associative (foyer des dockers)